



Message relatif à la modification de l'art. 30 al. 2 lit. a des statuts du Réseau Santé de la Sarine

Le Comité de direction du Réseau Santé de la Sarine (RSS) a soumis à l'assemblée des délégués du RSS une modification de l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts du RSS, visant à augmenter la limite d'endettement pour les investissements à 60 millions de francs au lieu de 30 millions précédemment. Le 25 septembre 2019, l'assemblée des délégués a entériné la modification statutaire proposée par 28 voix contre 17. Par courrier du 25 septembre 2020, le Comité de direction du RSS a demandé aux communes membres de ratifier la modification statutaire, en application des art. 112 al. 1 et 113 al. 1 LCo.

L'augmentation de la limite d'endettement a pour but de financer principalement deux projets d'investissement à l'horizon 2023, soit :

1. La reprise de l'activité de la Rose d'automne intégrant l'achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne par le Réseau Santé de la Sarine ;
2. La rénovation et l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS) et des bâtiments du Service d'ambulances de la Sarine (SAS), construction ou inclusion dans le bâtiment du HMS de surfaces administratives pour le RSS.

Investissements prévus et état des dettes à fin 2023		
Solde endettement <i>Etat des dettes au 30.06.2019 : 14 341 440 CHF</i> <i>Amortissements : env. 7 millions de francs</i>	CHF	7'500'000
Valeur de la Rose d'automne <i>Valeur d'achat : 4 205 000 CHF</i>	CHF	3'800'000
Rénovation et agrandissement HMS <i>Montant maximal : 290 150 CHF x 142 lits</i>	CHF	35'000'000
Ameublement et décoration	CHF	3'600'000
Surfaces administratives additionnelles	CHF	5'000'000
Rénovation et agrandissement du SAS	CHF	5'000'000
Investissement total	CHF	59'900'000

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal vous propose d'accepter la modification de l'art. 30 al. 2 lit. a des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS), en ce sens que la limite d'endettement est désormais fixée à 60 000 000 CHF.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Bénédicte Laville



Le Syndic

René Schneuwly